



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, lundi 26 septembre 2022

Les crèches AVIP : une solution d'accueil adaptée pour les parents en recherche d'emploi ?

Alors que seulement 12 % des parents au chômage obtiennent une place en crèche pour leur enfant, les 262 crèches labellisées « à vocation d'insertion professionnelle » proposent dans 33 départements un accueil pour faciliter leur recherche d'emploi (chiffres de juin 2021).

Pour la première fois, la Cnaf a mené l'enquête en 2020-21 auprès de 8 crèches labellisées et de parents bénéficiaires, pour évaluer l'impact de ce label créé en 2016. Qui sont les parents qui en ont bénéficié ? Ont-ils été nombreux à retrouver un emploi ? Quelles pistes d'évolution peuvent être envisagées ?

Les résultats de l'enquête sont publiés dans le dernier numéro de [l'e-ssentiel](#) et le [Dossier d'études](#), en ligne sur [caf.fr](#).

Quels sont les critères du label ?

Les crèches doivent réserver au moins 20 % de leurs places aux parents en recherche d'emploi, en ciblant les familles résidant en Quartiers prioritaires de la ville et les foyers monoparentaux, pendant un an, pour au moins 10 heures par semaine. En parallèle, Pôle Emploi accompagne les parents avec un dispositif renforcé et global.

La majorité des crèches labellisées interrogées sont à vocation sociale, soit associatives, soit « à mixité sociale » implantées dans des quartiers populaires et elles accompagnaient déjà les familles précaires pour l'accueil de leur jeune enfant.

93 % de femmes dont 45 % de mères seules

Menée en 2020-21 par monographie auprès de 8 crèches labellisées dans 4 départements et par questionnaire auprès de 391 parents bénéficiaires (soit 20% de l'ensemble des personnes concernées entre 2019 et 2021), l'enquête a montré que la majorité d'entre eux sont des mères seules, peu diplômées, avec des emplois à horaires atypiques ou à temps partiel et des contrats précaires.

34 % des parents interrogés ont trouvé un emploi et 19 % suivent une formation. D'après les parents interrogés, le dispositif leur permet de renforcer leur projet professionnel et de gagner en confiance. Cependant, six mois après la première enquête, plus de 4 parents sur 10 qui avaient un emploi n'en ont plus.

Articuler le dispositif avec l'offre d'accueil locale

L'évaluation souligne le rôle important de ces crèches en matière de soutien à la parentalité et la nécessité d'articuler leur action avec l'ensemble de l'offre d'accueil locale.

À PROPOS

QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service de toutes les familles.

En distribuant des aides financières et en orientant les individus sur leurs droits et les solutions qui s'offrent à eux, elles soutiennent chacun à tous les moments de leur vie. Ainsi, les Caf accompagnent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de Françaises et de Français dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leur 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales. Elles apportent à chacun des moyens durables pour s'émanciper et prendre sa place dans la société, dans une démarche de neutralité et de juste droit : ainsi, elle effectue chaque année plus de 33 millions de contrôles.

Par leur action, les Allocations familiales œuvrent à la construction d'une société plus juste, plus solidaire, plus humaine.

Suivez notre actualité sur  [@cnaf_actus](https://twitter.com/cnaf_actus)

CONTACT PRESSE

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90 - presse@cnaf.fr